

Ce document définit le cadre hospitalier. Il est fait avec le patient par le Médecin et l'Infirmier et signé par le patient et/ou le représentant légal. Des modifications de ce cadre peuvent être effectuées selon l'évolution de la situation. Pour des raisons de sécurité et éviter les vols, nous réalisons une fouille systématique des affaires du patient à son entrée.

1. Visites annoncées

Parents, fratrie

- Oui
 Non

1h mère / j

Famille élargie

- Oui
 Non

Ami

- Oui
 Non

Fréquence :

Durée : *1h*

Remarque :

Fréquence :

Durée :

Fréquence :

Durée :

2. Téléphones (le téléphone portable est interdit à l'hôpital et doit être confié à l'équipe infirmière)

Parents, fratrie

- Oui
 Non

*sauv mère
15 min x/j*

Famille élargie

- Oui
 Non

Ami

- Oui
 Non

Fréquence : *15 min x/j*

Durée : *15 min*

Remarque :

Fréquence :

Durée :

Fréquence :

Durée :

3. Sorties accompagnées hors de l'hôpital

- Oui *avec soignant*

avec famille

avec ami

seul

- Non

Fréquence :

Repas sans parents.

Durée :

1h

*DRESSE BESSON SYLVIE
Chef de Clinique
Hôpital Riviera-Chablais
Vaud-Valais*

*DR SCALFARO PIETRO
Chef de Clinique
Hôpital Riviera-Chablais
Vaud-Valais*

4. Horaires

Semaine : Lever : *20h*

En chambre : *21h*

Coucher : *22h*

Sparadraps : Oui Non

Week-end : Lever : *20h*

En chambre : *21h*

Coucher : *22h*

Sparadraps : Oui Non

5. Tabac (avec l'accord des parents)

- Oui Accompagné Seul
 Non

Nombre de cigarettes/jour : *3* (max. 4/jour)

Le paquet de cigarette et le briquet sont à confier à l'équipe infirmière.

Les sorties pour les cigarettes dépendent de la disponibilité du personnel (infirmier ou éducateur) et sont autorisées entre 10 :00 et 19 :00. La charge de travail du service peut annuler ou reporter la consommation d'une cigarette.

6. Télévision, jeux vidéo, iPod, iPad, MP3, etc...

- Tout le matériel cité ci-dessus doit être confié à l'équipe infirmière.
- Interdit pendant les heures d'ouverture du Sparadraps et lors des repas.
- Si autorisé, durée/jour : TV : ... h/j iPod/iPad/jeux vidéo : ... h/j MP3 : ... h/j

7. Fugue

- Est considérée comme fugue toute sortie non autorisée et non annoncée du service ou de l'hôpital.
- Les fugues seront signalées aux parents et à la police pour une recherche et le cadre sera réévalué à son retour.

Date : *26.11.2014*

Signature du médecin :

[Signature]

Signature du patient :

[Signature]

Signature de l'infirmière :

[Signature]

Signature du répondant légal :

[Signature]



300846

HRC4For0002

A réviser avant le 03/03/2016

V : 01

03/03/2014

1/1